

L'AFAC APPUIE LA DEMANDE DE PROLONGATION DE L'ENQUÊTE NATIONALE SUR LES FEMMES ET LES FILLES AUTOCHTONES DISPARUES ET ASSASSINÉES

Le 6 mars 2018

OTTAWA (ON) – D'abord et avant tout, l'AFAC appuie les survivantes de la violence et elle est solidaire des familles de femmes et de filles autochtones disparues et assassinées – votre force, votre courage et votre vérité nous poussent à poursuivre le travail en vue de produire le changement qui s'impose. Le 1^{er} septembre 2016, le gouvernement du Canada lançait officiellement [l'Enquête nationale](#) sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées. À l'approche de la fin du mandat de deux ans de l'Enquête, l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) appuie la demande de prolongation présentée par la Commission.

Plus tôt cette année, le [conseil d'administration](#) de l'AFAC a passé en revue le progrès accompli par l'Enquête et adopté une résolution de soutien à la prolongation du mandat de l'Enquête nationale pour deux autres années. La présidente Francyne Joe a déclaré : « L'Enquête a beaucoup de travail à faire au nom des femmes et des filles autochtones. Plus de 760 familles ont témoigné ou partagé des déclarations et beaucoup de survivantes et de membres des familles éprouvées veulent pouvoir faire entendre leurs vérités. De plus, nous craignons que, sans prolongation, l'Enquête ne puisse pas finir d'entendre les groupes d'experts ni de tenir ses audiences institutionnelles. Ces éléments de l'Enquête sont essentiels pour cerner les causes systémiques de la violence envers les femmes et les filles autochtones; si la Commission ne dispose pas de plus de temps pour entendre les groupes d'experts et tenir des audiences institutionnelles, l'Enquête risque de simplement reproduire la recherche qui existe déjà dans ce domaine. Des problèmes systémiques ont mené à la violence physique et mentale sexiste et à la création de violences socioéconomiques, qui sont inhérentes au colonialisme et au patriarcat ».

La responsabilisation est primordiale pour que la Commission d'enquête puisse remplir son mandat. Et la présidente Joe ajoute : « La responsabilisation dans l'Enquête demeure un élément crucial de sa capacité de réussite. Il faut de l'amélioration dans des secteurs clés et l'AFAC publiera une nouvelle [fiche de rendement à ce propos](#) au cours des prochaines semaines. Ce rapport soulignera le progrès accompli et nous y présenterons nos recommandations ».

L'AFAC reste concentrée sur les familles et les survivantes pendant la durée de l'Enquête. Il y a un besoin évident de rayonnement proactif et méthodique de l'Enquête vers les communautés, ce qui devrait inclure l'établissement et la participation de groupes consultatifs régionaux et axés sur des questions particulières, qui aideraient à définir et formuler des recommandations

pour éliminer les causes systémiques de la violence. Il faut que la transparence soit prioritaire et l'Enquête doit fournir aux familles les ressources dont elles ont besoin pour participer véritablement aux travaux de l'Enquête, quelle que soit la réponse à la demande de prolongation présentée par la Commission. La réussite de l'Enquête pourrait réellement susciter l'adoption de mesures positives pour les femmes des Premières Nations, les Métisses et les Inuites dans l'ensemble du pays.

- 30 -

L'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC) est fondée sur le but collectif d'améliorer, promouvoir et favoriser le bien-être social, économique, culturel et politique des femmes des Premières Nations, des Métisses et des Inuites.

L'AFAC, qui est un ensemble de treize organisations de femmes autochtones des différentes régions du Canada, est constituée en organisme à but non lucratif depuis 1974.

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATION :

Joël Lamoureux, agent de relations avec les médias

Téléphone : 613-722-3033, poste 100 – cellulaire : 343-997-1354

Courriel : jlamoureux@nwac.ca